



ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION DE MADAGASCAR

DIRECTION GENERALE

AVIS DE RECRUTEMENT DES AUDITEURS A LA FORMATION CONTINUE - 5^{ème} PROMOTION
FORMATION DIPLOMANTE (2021 - 2023)

N°041/20-ENAM/DG

En application des dispositions du Décret n°2014-1620 du 14 octobre 2014 portant réorganisation de l'ENAM, une formation continue des cadres supérieurs des organismes publics et privés est organisée au titre de l'année académique 2021 - 2023. Cette formation, prévue pour trois (03) Cycles : Expertise, Approfondissement et Perfectionnement des Compétences, programmée pour huit (08) Spécialisations, est destinée aux candidats répondant aux critères ci-dessous. Chaque spécialisation est fixée à Quarante (40) Auditeurs, excepté celle de la spécialisation TIC en Administration Publique, fixé à 10 Auditeurs.

1. SYNOPSIS DE FORMATION

| CYCLES | PROFIL D'ENTREE | SPECIALISATIONS | DUREE DE FORMATION | SANCTION |
|---------------------------|--|---|--------------------|---|
| EXPERTISE (Article 39) | - Agent de l'Etat, des CTD ou des EPN du cadre A Echelle A1 Ex-Cat VIII et titulaire d'un BACC + 5 ou titre équivalent ou diplôme de l'ENAM ; - Agent issu du secteur privé titulaire d'un BACC + 5 ou titre équivalent ou diplôme de l'ENAM ; -Atout : Ancienneté de 4 ans dans un poste de responsabilité. | 1. Administration Publique 2. Administration Financière 3. Diplomatie et Relations Internationales 4. TIC dans l'Administration Publique | 1 an | Diplôme de Hautes Etudes en Administration (par Spécialisation) |



| | | | | |
|--|---|--|--------------|--|
| <p>APPROFONDISSEMENT (Article 40)</p> | <p>- Agent de l'Etat, des CTD ou des EPN du cadre A Echelle A2 Ex-Cat VI et titulaire d'un BACC + 4 ou titre équivalent ou diplôme de l'ENAM ; - Agent issu du secteur privé titulaire d'un BACC + 4 ou titre équivalent ou diplôme de l'ENAM ; -Atout : Ancienneté de 4 ans dans un poste de responsabilité.</p> | <p>1. Administration Territoriale 2. Gestion Publique 3. Marchés Publics</p> | <p>2 ans</p> | <p>Diplôme de fin d'études de l'ENAM (par Spécialisation)</p> |
| <p>PERFECTIONNEMENT DES COMPETENCES (Article 41)</p> | <p>- Agent de l'Etat, des CTD ou de EPN du cadre B Echelle B1 Ex-Cat IV et titulaire d'un BACC + 2 ou titre équivalent ou diplôme de l'ENAM ; - Agent issu du secteur privé titulaire d'un BACC + 2 ou titre équivalent ou diplôme de l'ENAM ; -Atout : Ancienneté de 4 ans dans un poste de responsabilité.</p> | <p>Administration Générale</p> | <p>2 ans</p> | <p>Diplôme de fin d'études de l'ENAM (Spécialisation en Administration Générale)</p> |

2. DOSSIERS DE CANDIDATURE : Pièces à fournir

| | |
|--|--|
| <p>1. Demande manuscrite à adresser à Monsieur le Directeur Général de l'Ecole Nationale d'Administration de Madagascar, précisant le cycle et la spécialisation choisie ; 2. Lettre de motivation manuscrite ; 3. CV avec photo récente ; 4. Fiche de renseignements à télécharger en ligne au www.enam.mg ou Etat signalétique de service, dûment visé par la hiérarchie de tutelle ; 5. Photocopie CIN certifiée conforme à l'original ;</p> | <p>6. Photocopie du diplôme, certifiée conforme à l'original par l'Etablissement l'ayant délivré ; ou d'un diplôme équivalent avec un arrêté d'équivalence délivré par le MINFOP ; 7. Quittance ou Récépissé du Droit de dépôt de dossier ; 8. Trois (03) Enveloppes timbrées PM au nom et à l'adresse du candidat ; 9. Chemise cartonnée : <i>Expertise : Bleue, Approfondissement : Verte, Perfectionnement des Compétences : Jaune.</i></p> |
|--|--|



3. CÔUTS DE LA FORMATION

| CYCLE | DROIT DE DEPOT DE DOSSIER <i>(non remboursable en cas de non-admission)</i> | DROIT D'INSCRIPTION | FRAIS DE FORMATION |
|----------------------------------|--|---|---|
| EXPERTISE | 50.000 Ariary (Cinquante mille Ariary) | 50.000 Ariary (Cinquante mille Ariary) | 4.000.000 Ariary (Quatre millions d'Ariary) |
| APPROFONDISSEMENT | | | 3.000.000 Ariary (Trois millions d'Ariary) |
| PERFECTIONNEMENT DES COMPETENCES | | | 2.000.000 Ariary (Deux million d'Ariary) |

NB :

- Les frais de formation sont pris en charge intégralement par l'Auditeur ;
- Les frais de formation sont à régulariser impérativement au début de la formation. Toutefois, il est possible pour les Cycles d'Approfondissement et de Perfectionnement des Compétences, d'échelonner le paiement par tranche proportionnelle à chaque début d'année de formation, soit en deux (02) tranches ;
- Les droits et frais de formation doivent être réglés soit :
 - auprès de l'Agence Comptable de l'ENAM
 - par virement au Compte de dépôt n°453-132 ouvert de la Recette Générale d'Antananarivo (Trésor Public)
- Le dossier complet est à déposer dans une enveloppe Grand Format (A3) au Service de la Scolarité de l'ENAM ou à envoyer par lettre recommandée en date du 19 octobre au 1^{er} Décembre 2020, à l'adresse suivante :

**ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION DE MADAGASCAR (ENAM)
DIRECTION GENERALE
B.P. 1163 – Androhibe – ANTANANARIVO 101**



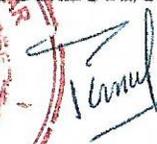
4. MODALITES DU TEST DE RECRUTEMENT

| PHASES | MODALITES |
|------------|---|
| 1ère Phase | Sélection de dossiers |
| 2ème Phase | Test écrit: 02 matières en une journée Matinée: Sujet d'ordre général Après-midi: Sujet se rapportant à la spécialisation choisie |
| 3ème Phase | Test oral: Sujet se rapportant à la culture générale et aux motivations du candidat |

5. CALENDRIER SUR LES MODALITES DE RECRUTEMENT DES AUDITEURS

| | |
|---|--------------------------------|
| Dépôt de dossier de candidature | 19 octobre au 01 décembre 2020 |
| Test écrit | Début février 2021 |
| Test oral | Début mars 2021 |
| Proclamation des résultats d'admission | Fin Mars 2021 |
| Régularisation de la situation administrative et financière des admis | Avant le début de la formation |

**Calendrier à titre indicatif et susceptible de modification*

Antananarivo, le 01 OCT 2020
LE DIRECTEUR GENERAL

RABETAHINA Pascal Pierrot

